

REPAIR PROJECT

FRANCE

POINTS FORTS



REPAIR

La réunification familiale offre aux familles séparées par les conflits et l'instabilité une voie sûre pour rejoindre leurs proches. Bien que le concept soit simple, les familles se heurtent souvent à des obstacles juridiques, administratifs et logistiques.

Depuis 2022, le projet REPAIR (Reunification Pathways for Integration), d'une durée de trois ans, a renforcé le soutien pratique aux familles pour la réunification familiale, tout en les incluant, en les écoutant et en apprenant d'elles pour comprendre comment mieux répondre aux besoins des familles.

REPAIR EN FRANCE

En tant que partenaire du projet REPAIR, la Croix-Rouge française (CRF) a cherché à développer une approche plus holistique, en offrant un accompagnement à toutes les étapes de la procédure, et ce même après l'arrivée des familles en France. Par ailleurs, la Croix-Rouge engage davantage les personnes accompagnées et les associations communautaires dans son activité, et l'élaboration de ses outils.

RÉALISATIONS

Les réalisations de la CRF dans le cadre du projet REPAIR sont les suivantes :

- Aide à la réunification de 75 membres de 25 familles
- Accompagnement et conseil d'une quinzaine de familles sur le post-arrivée
- Conseil juridique fourni à plus de 300 personnes sur la réunification familiale
- Formation de plus de 50 bénévoles à la réunification familiale
- Création d'un livret d'information facile à suivre en sept langues.
- Coproduction d'une vidéo sur la réunification familiale avec le HCR France
- Engagement plus étroit avec les associations communautaires afin de mieux travailler ensemble.
- Renforcement des capacités et partage des pratiques en interne et en externe en établissant une plateforme inter-associative sur la réunification familiale avec le HCR France.

RECOMMANDATIONS

1. Dans des pays comme l'Afghanistan et le Soudan, l'absence de postes consulaires peut laisser les demandeurs sans solution. Ailleurs, les déplacements vers les postes consulaires peuvent être difficiles, avec des risques accrus d'accidents ou de violence et une difficulté particulière pour les personnes en situation de handicap, ayant des problèmes de santé ou d'autres vulnérabilités. En 2023, par exemple, le conflit au Soudan a contraint les demandeurs à effectuer des déplacements risqués et coûteux vers les pays voisins. Un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (affaire C-1/23 PPU | Afrin) a permis une certaine flexibilité, mais peu de choses ont changé.

Sur la base de notre expérience, nous recommandons aux autorités de :

- Harmoniser le traitement des demandes de visa et permettre leur dématérialisation.
 - Donner la priorité aux familles vulnérables. Les personnes ne devraient pas avoir à se déplacer pour la remise des décisions négatives.
 - Reporter la prise d'empreintes digitales et la vérification de l'identité à un stade ultérieur.
 - Mettre en place des mécanismes standard de gestion de crise pour la réunification familiale
2. Les rendez-vous consulaires sont essentiels à la réunification familiale, mais les retards, l'incohérence des procédures et le recours à des prestataires de services constituent des obstacles importants. Dans certains pays (comme l'Iran, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Kenya), les rendez-vous ne sont pas disponibles pendant des mois, ce qui pose un problème particulier pour les enfants qui risquent de devenir trop âgés pour être éligibles. L'absence d'une approche et d'exigences cohérentes - réservation par téléphone, plateformes en ligne, cartes bancaires locales, documents non nécessaires - et les frais variables créent de la confusion.



This project is funded
by the European Union



Pour en savoir plus sur
les réalisations et les
conclusions du projet
REPAIR, lisez notre rap-
port en ligne et accédez
à notre kit en ligne en
utilisant les codes QR.



Kit en Ligne



Rapport en Ligne

Sur la base de notre expérience, nous recommandons au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et aux services consulaires de :

- Veiller à ce que tous les services consulaires soient réellement accessibles, en particulier ceux fournis par des prestataires externes.
- Créer un point de contact unique pour l'aide administrative consulaire.
- Veiller à ce que le site Internet de France-Visas soit mis à jour avec les informations les plus récentes concernant la prise de rendez-vous pour l'obtention d'un visa.

3. Les familles en quête de réunification familiale sont souvent contraintes de transiter par des pays exigeant des autorisations de sortie, comme le Pakistan, l'Iran et l'Éthiopie. Sans ces autorisations, même ceux qui ont des visas de long séjour pour la France ne peuvent pas partir. En Éthiopie, les autorisations de sortie nécessitent un enregistrement auprès du Service des réfugiés et des rapatriés, qui n'a pas procédé à des enregistrements depuis plusieurs années. Les permis de sortie peuvent également être coûteux, s'élevant à des milliers d'euros.

Sur la base de notre expérience, nous recommandons aux autorités de :

- d'engager un dialogue diplomatique avec les pays qui exigent des autorisations de sortie afin de faciliter les départs.

4. Les personnes sous protection internationale peuvent se trouver dans des zones de conflit, des pays de transit ou être menacées de persécution. Les demandes de visa comportent souvent des exigences qui ne peuvent être satisfaites : certificats de décès d'êtres chers alors qu'il n'existe pas de documents officiels, certificats officiels pour les membres de la famille disparus, délégation de l'autorité parentale pour les mères d'enfants victimes de violences sexuelles ou de mariages forcés. Les frais administratifs et autres coûts constituent des obstacles supplémentaires, en particulier pour les mineurs non accompagnés.

Sur la base de notre expérience, nous recommandons aux autorités de :

- Réduire ou supprimer les frais de visa et de laissez-passer.
- Exempter les mineurs non accompagnés de ces frais.
- Accorder une reconnaissance juridique aux disparitions et permettre une certaine flexibilité pour certains documents d'état civil, en particulier la délégation de l'autorité parentale dans les cas de violence sexuelle ou de mariage forcé, et lorsque les certificats de décès sont impossibles à obtenir.
- Adapter les exigences en fonction des réalités des pays des demandeurs et éviter de leur demander d'obtenir des documents auprès de leurs autorités.

5. Les organisations travaillant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de l'intégration des personnes bénéficiant d'une protection internationale ou les dispositifs du droit commun manquent souvent d'expérience et de connaissances en matière de réunification familiale

D'après notre expérience, nous recommandons aux autorités de s'assurer que :

- Toutes les organisations qui aident les personnes sous protection internationale, y compris les services d'aide sociale à l'enfance, puissent proposer des informations et un accompagnement sur la réunification familiale

6. Tout en permettant aux enfants réfugiés d'être réunis avec leurs parents et les enfants dont ils ont la charge, la loi française exclut les frères et sœurs des orphelins cherchant refuge en France. Les enfants non accompagnés demandent souvent à être réunis avec leurs frères et sœurs, mais s'ils sont orphelins ou si leurs parents ont disparu, la législation actuelle ne le permet pas.

D'après notre expérience, nous recommandons aux autorités de :

- Permettre aux enfants orphelins d'accéder à la réunification familiale avec leurs frères et sœurs et leur assurer un soutien à leur arrivée.

7. La réunification familiale ne s'arrête pas à l'arrivée. Le manque d'information et d'orientation, ainsi que la méconnaissance de leurs droits par les familles, peuvent rendre l'accès aux services et à leurs droits – y compris les titres de séjour, les soins médicaux, le logement et l'éducation – extrêmement difficile et long. Le processus est particulièrement difficile pour les familles qui ne bénéficient pas de l'assistance d'un travailleur social.

D'après notre expérience, nous recommandons aux autorités de :

- Fournir des informations sur les droits et les démarches administratives en plus des visas.
- Former les autorités locales aux droits des familles réunies et mettre en place des points focaux départementaux.
- Veiller à ce que les familles réunies bénéficient de l'aide d'un travailleur social.
- Envisager la création d'un groupe de travail interministériel chargé d'orienter la politique relative aux personnes arrivant par les voies légales, y compris la réunification familiale.

Dirigé par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) en partenariat avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge autrichienne, britannique, française et slovène, le projet REPAIR est cofinancé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) de l'Union européenne.

CONTACT

Croix-Rouge française

Rétablissement des liens familiaux

florence.boreil@croix-rouge.fr



BritishRedCross

